

Pour diffusion immédiate

Étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal

Montréal, le 31 mai 2007 – La Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration tiendra une étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal le mercredi 6 juin prochain, à 19 h. Ce rapport porte sur l'exercice financier 2006 et le premier trimestre de 2007.

En plus de la vérification des états financiers annuels, le vérificateur a pour mandat d'évaluer la performance des principaux programmes et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, l'efficience et l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il dépose son rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Les recommandations qu'il contient ont pour but l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens. En cours d'année, les gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, soutenus par la direction générale et les élus, collaborent avec le vérificateur général à la mise en place de solutions durables en réponse aux situations qu'il a identifiées. Le rapport 2006 du vérificateur général coïncide avec la première année d'existence du conseil d'agglomération de Montréal.

La commission désire recevoir les questions, commentaires et suggestions des citoyens sur ce sujet lors de l'assemblée publique qu'elle tiendra :

**le mercredi 6 juin 2007, à 19 h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
au 275, rue Notre-Dame Est, (métro Champ-de-Mars)**

Au cours de cette assemblée, le vérificateur, M. Michel Doyon, exposera ses constats sur la gestion des fonds publics à la Ville de Montréal et présentera les principales conclusions de son rapport. Une période d'interventions des citoyens suivra cette présentation.

Le rapport du vérificateur général est disponible pour consultation sur le site www.ville.montreal.qc.ca/verificateur et à la Direction du greffe.

Les personnes qui désirent intervenir lors de l'assemblée publique sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée ou par téléphone, en communiquant avec la Direction du greffe.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil
(514) 872-3770
commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca